

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 39 (1901)  
**Heft:** 17

**Artikel:** A propos du 14 avril 1903  
**Autor:** V.F. / Bridel, Georges  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-198721>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
**AGENCE DE PUBLICITÉ HASSENSTEIN & VOGLER**  
 Grand-Chêne, 11, Lausanne.  
 Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
 St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,  
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :  
**BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE**  
 Suisse : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50  
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.  
 Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES  
 Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.  
 Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
 la ligne ou son espace.  
*Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.*

## Fête du 1<sup>er</sup> juin à Genève.

Une grande fête patriotique s'organise à Genève pour célébrer, le 1<sup>er</sup> juin prochain, le 87<sup>me</sup> anniversaire de l'affranchissement de cette ancienne république, et de l'enthousiasme indescriptible qui accueillit l'entrée des troupes suisses à Genève, le 1<sup>er</sup> juin 1814.

Un petit retour dans l'histoire est ici nécessaire pour faire comprendre tout l'importance de cet heureux événement.

Les Genevois formaient un peuple dès 881. A l'extinction du Royaume de la Bourgogne Transjurane, ils étaient devenus la propriété de l'Empire germanique, sous la seule présidence de leur évêque.

Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, Genève se constitua en République indépendante et souveraine, exclusivement protestante, alliée des cantons de Zurich et de Berne.

Pendant cinq siècles, cette cité n'a cessé de lutter contre les tentatives guerrières ou diplomatiques des princes voisins désireux de s'en emparer.

Le Directoire français de 1797, composé en majeure partie d'hommes autoritaires, passionnés, ambitieux, voulant organiser le monde à leur manière, créait partout des Républiques : *Cisalpine*, à Milan, *Romaine*, à Rome, *Batave*, en Hollande, *Helvétique*, en Suisse, etc., etc.

A Genève, il ne trouva qu'une vieille république à détruire. Le résident français avait dit à un fonctionnaire genevois : « Le Directoire désire que Genève se réunisse à la France. Il le faut ! »

Les intrigues politiques allèrent leur train, la pression redoubla et, le 15 avril 1798, la ville fut tout à coup envahie, sous le plus futile des prétextes, par les troupes françaises réunies dans son voisinage. Les hussards de la République parcoururent les rues au galop, des canons furent braqués sur les places et les soldats entourèrent les abords de l'Hôtel-de-Ville.

Genève eut la main forcée. Onze jours après, le 26 avril 1798, fut signé le traité de sa réunion à la France, traité dont l'article 13 porte : « La République de Genève dépose et verse dans le sein de la Grande Nation tous ses droits à une souveraineté particulière. »

Et tandis que le commissaire français écrivait à Paris : « Genève entière est dans l'ivresse... » le deuil remplissait le cœur des Genevois, unanimes à regretter leur indépendance disparue. Aussi ne négligèrent-ils aucune occasion d'essayer de la ressaisir. Plusieurs Cercles se formèrent, où des réunions habituelles et familières de citoyens conservèrent l'esprit public parmi les enfants de l'ancien régime.

Vint le moment où la gloire éblouissante de Napoléon commençait à pâlir; son empire, si jeune encore, qui avait imposé sa volonté à l'Europe entière, allait crouler sous les efforts des puissances coalisées. Sur un quart de cercle de 200 lieues, 556,000 combattants, divisés en trois armées, franchirent le Rhin dans les

derniers jours de l'année 1813 et les premières semaines de 1814.

Une de ces armées, comptant 300,000 hommes, Prussiens, Autrichiens, Allemands de divers Etats, était commandée par le prince de Schwarzenberg, ayant sous ses ordres le comte de Bubena, général autrichien, placé à la tête de l'avant-garde, qui traversa la Suisse, marchant sur Genève et Lyon.

Cette armée fut accueillie avec joie par tous les Genevois, qui soupiraient après la renaissance de la patrie.

Le général français Jordy, chargé de défendre et conserver cette ville-frontière, n'ayant sous la main que 1500 conscrits mal armés, était dans la plus grande angoisse. D'un autre côté, le préfet du Léman, Capelle, quittait Genève avec les employés français y ayant autorité.

Des délégués furent envoyés à la rencontre du général Bubena, qui laissa deux jours aux troupes françaises pour évacuer la place, et engagea les Genevois à instituer un gouvernement provisoire, ce qui fut fait par la nomination d'un Conseil, composé de onze magistrats de l'ancienne république.

Le 30 décembre, la garnison française avait commencé sa retraite.

Deux sentinelles placées au haut du clocher de Saint-Pierre pour observer les environs, avaient été oubliées, et ne sachant comment descendre de ce poste élevé, furent saisies d'angoisse en voyant partir leurs camarades. Un Genevois compatissant, les voyant errer sur les galeries, alla les délivrer. Un caporal les accompagna jusqu'à la dernière barrière des fortifications, et, les poussant gentiment de l'autre côté, ferma la porte à clef en s'écriant : *Cette fois, nous voilà chez nous !*

Le même jour, 30 décembre 1813, à 2 heures de l'après-midi, les portes de la ville s'ouvrirent à 12,500 Autrichiens, ayant à leur tête Bubena.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1814, le gouvernement provisoire faisait publier une proclamation annonçant la renaissance de la République genevoise.

Cependant, on ne tarda pas à apprendre que Napoléon venait de donner l'ordre au général Dessaix de reprendre Genève à tout prix, même à boulets rouges. Mais ce général, natif de Thonon et très affectionné à Genève, refusa positivement d'exécuter cet acte barbare.

Bientôt une série d'engagements entre les armées ennemis, que les Genevois pouvaient apercevoir des hauteurs de la ville, y jetaient une angoisse indescriptible. Mais quelques heures suffirent pour changer la face des choses. On apprit tout à coup que l'armée française était forcée de rétrocéder pour s'opposer à une autre armée autrichienne.

Genève était sauvée !

Le 31 mars, les alliés entraient à Paris; la guerre était terminée.

Une nouvelle Genève allait sortir de tant d'infortunes et voir enfin sa position réglée par le traité de Paris, de mai 1814, statuant *qu'elle ferait partie de la Suisse*.

L'occupation autrichienne avait duré 137 jours et coûté 414,000 francs.

Genève sollicita tout d'abord de la Confédération l'envoi d'une garnison fédérale, considérée comme un premier lien la rattachant à la Suisse. Cette garnison, composée de troupes fribourgeoises et soleuroises, fut accordée et fit son entrée à Genève le 1<sup>er</sup> juin 1814.

Voici comment M. Pictet de Sergy, l'auteur de *Genève ressuscitée*, auquel nous devons la plupart de ces détails, raconte l'accueil fait à la garnison suisse :

« La population tout entière, rayonnante de joie, s'avance le long du lac par la voie caillouteuse des Eaux-Vives. Partout sont dressés des arcs de triomphe couronnés de fleurs et de drapeaux. Le temps est magnifique. La Confédération va faire son entrée dans Genève, en la personne des soldats fribourgeois et soleurois, apportant l'anneau des fiançailles entre Genève et ses anciens amis des ligues suisses.

Dès le matin, toute la ville était sur pied. Deux troupes considérables étaient sous les armes, en grande tenue : l'une, la garde urbaine ; l'autre comptant quatre cents enfants, de 6 à 12 ans, armés d'arcs et de flèches, diversement costumés. Quatre petits chefs à cheval majorisaient à merveille.

Une petite escadre s'avance sur le lac, poussée par une brise légère et escortée d'une foule de bateaux pavoisés. Elle aborde ; une planche est jetée de la barque principale au rivage ; et pendant que le chef fribourgeois descend sur ce pont fragile, un commandant genevois s'élançait à sa rencontre et l'embrasse.

Le bataillon suisse se met en route pour Genève et sa marche est une procession triomphale. Des cris de joie sortent de toutes les bouches ; les chapeaux, les casquettes et jusqu'aux bonnets à poil des grenadiers s'agitent au bout de tous les bras et de toutes les bayonnettes. Des collations improvisées arrêtent à chaque pas le cortège. Les talus verdoyants des remparts sont couverts de femmes en blanches toilettes. Plus tard, banquet pour les officiers ; repas et fête champêtre pour les soldats. La plaine retentit de chants, de danses et de cris d'allégresse. Jamais émotion ne fut plus vive et plus universelle. »

Le 12 septembre 1814, la Diète admit Genève dans la Confédération, à titre de 22<sup>me</sup> canton, décision qui fut sanctionnée par le congrès de Vienne, en mars 1815.

L. M.

## A propos du 14 avril 1903.

Un lecteur du *Conteur vaudois* nous écrit à propos de notre article sur les préparatifs de la fête du 14 avril 1903 :

Vous tenez à tout prix à ce que l'on célèbre avec pompe l'anniversaire lointain de la venue au monde de notre corps législatif.

D'accord avec vous, si le Grand Conseil représente l'Indépendance nationale. Si vous dites vrai, je paye des gargousses. S'il le faut, je liquide mon avoir pour cette manifestation patriotique.

Hélas ! je ne vois pas très bien en quoi nous

avons grandi depuis un siècle. Célos qui « osent » sont une poignée.

Notre Indépendance n'est qu'une espérance. C'est égal; ce que vous proposez est utile et généreux; votre appel sera entendu. Puisque l'on n'a pas fait ce que l'on aurait dû faire, après avoir attendu un siècle, on le tentera.

Le 14 avril ne doit pas consacrer le passé. Faisons-en l'aurore de l'avenir.

Notre aimable correspondant nous met bien mal à l'aise en plaçant la question sur le terrain politique, car le *Conteur vaudois* ne fait pas de politique, ce n'est pas son rôle et il a vécu trop heureux jusqu'ici pour modifier sa ligne de conduite. Mais nous ne pouvons laisser passer la lettre ci-dessus sans dire ce que nous en pensons; au reste, toute lettre mérite une réponse.

Oui, monsieur le rabat-joie, l'idée que le peuple vaudois célébrera d'une manière grandiose le centenaire de sa constitution nous remue délicieusement le cœur. Nous pensons qu'il aura raison de commémorer l'assermentation de notre premier Grand Conseil, de celui qui nous a donné nos couleurs et notre devise nationale, et à qui nous devons nos premières lois et notre première organisation d'Etat fédérée.

Vous doutez que notre Assemblée législative représente notre indépendance nationale. Nous ne comprenons pas très bien où vous voulez en venir, cher monsieur. Ne savez-vous pas mieux que nous que cette Assemblée législative, notre peuple se la donne librement? Comment voulez-vous qu'elle soit mieux qu'aujourd'hui l'expression de l'indépendance des électeurs, de leur liberté d'action? Réflezchissez-y et vous verrez que vous nous devrez des garsousses pour la fête de 1903.

Vous vous demandez encore en quoi nous avons grandi depuis un siècle, ceux qui osent n'étant qu'une poignée. Qui osent quoi? Se moquer des sentiments patriotiques de leurs concitoyens? Si jamais ces oseurs-là devenaient la majorité, la nation en serait-elle plus grande? Vous avez trop d'esprit pour le croire.

Grand! Le peuple vaudois n'a pas la prétention de l'être et n'aspire pas à le devenir. Il lui suffit de s'être octroyé de sages institutions, institutions perfectibles, comme tout ici-bas, mais qui n'ont pas précisément fait son malheur et qui ont montré depuis longtemps que nous sommes aptes à nous gouverner. Trouvez-nous donc beaucoup de nations qui, sortant de la servitude et manquant en conséquence d' entraînement en matière d'administration de la chose publique, aient su s'organiser si promptement et avec plus de dignité et qui aient créé en l'espace de cent ans autant d'œuvres utiles! Pour ne citer qu'un fait, n'avons-nous pas été, en dépit de nos faibles ressources, un des premiers cantons instituant l'assurance obligatoire contre l'incendie?

Loin de nous la pensée de nous enorgueillir et de faire du 14 avril 1903 une espèce de glorification de la vanité nationale. Ce jour-là, ce que nous célébrerons, en nous remémorant les événements de 1803, c'est la joie de nous appartenir, de porter le titre de citoyens du canton de Vaud et de la Confédération suisse. Et si pour marquer mieux encore cette date, nous créons dans toutes nos communes quelque œuvre d'utilité publique, ne pensez-vous pas que nous pourrons compter sur le concours de ceux-là mêmes qui ont l'air de croire, comme vous le faites, que notre peuple jouissait de plus de libertés avant 1798 et qui lui reprochent de ne s'être pas encore accordé toute la somme de bonheur possible?

Les patriotes vaudois ne s'abimeront pas dans l'adoration du passé, le 14 avril 1903; ils songeront aussi à l'avenir, vous pouvez en être sûr. Vous voyez donc que vous n'aurez pas de

raisons pour n'être pas des nôtres. Mais, de grâce, ne consacrez pas toute votre fortune à acheter de la poudre à canon, gardez-en une part, la plus grosse, pour l'une ou l'autre de nos futures créations d'intérêt public. V. F.

Lausanne, le 24 avril 1901.  
A la Rédaction du *Conteur Vaudois*,  
Lausanne.

Monsieur,

Dans son dernier numéro, le *Conteur vaudois* exprime le désir que la date de 1903 ne passe pas inaperçue et il invite tous les patriotes vaudois à s'en souvenir. Il vous intéressera donc sans doute de savoir que nous comptions publier à la fin de l'année prochaine, c'est-à-dire pour les élections de 1903, un très bel ouvrage descriptif sur le canton de Vaud, format in-4°, qui sera orné de 200 gravures inédites, vues, scènes de mœurs, etc. Le texte entièrement inédit aussi sera dû à la plume de M. Armand Vautier.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations dévouées.

GEORGES BRIDEL & Cie.

#### Le dzenelhiès à la tanta Rosette.

Se cliaao pourrés dzenelhiès cálont po lè z'ao et vignont à gotta quand s'ein vint l'hivai, quand arrevé Pâquè, que l'est don coumeint on derai la fêta dâi dzenelhiès, vouauique que vo z'ein font dâi rafaiès dão tonaire qu'on pão croquâ tant qu'om yao et medzi la né dè Pâquè la salarda ai z'ao avoué dão rampon que, ma fai, on s'ein relèstèt le pottès.

S'on a dâi bounès pudzenès que n'ont pas onco gloussi tandi lo tsautein, on pão onco sè férè cauquiès bounès z'omelettès tarfdi l'hivai que lè z'ao sont râet tchai, mà, por cein, faut teni ellao bitès bin-ao tsaud, lào bailli fermo à medzi et ne pas vouaiti à cauquiès bounès poughnès d'aveina dè plie et reinforça lào reprein; y'ein a que lè mettant à l'étrablio, dein on carro, et ein fasai dinse, l'ont adé dâi z'ao que poivont revéindre tant qu'à nâo et dix batz la dozzana et dâi iadzo onco bin mé.

Stu l'hivai, on bolondzi dè per tsi no, que tint assein dâi dzenelhiès, avâi adé dâi panerà d'ao, et dâi tot bio, que mettaï ein montre dévant sa boutequa po lè revéindre; lo gallâ avâi fé on espèce dè dzéba à 'na cotse dè se n'étrablio, l'ai avâi fourrâ totès sè dzenelhiès tandi l'hivai, lào baillivè fermo dè la granna et cliaao bitès qu'etiont bin ào tsaud, l'ai fasiot atant d'ao qu'ao mâi d'ou, que cein ébahyvè lè dzeins. Mâ, lo sorcier n'ein desai rein à nion.

On dzo que la tanta Rosetta, 'na bouna vilha, ètai pè lo for, l'ai fe:

— Mâ, dis-vâi, François, coumeint fâ-tou po avâi dinse dâi tant bio z'ao, tandi que noutrès dzenelhiès n'ein font papi ion?

— Eh bin, à vo, le vo deré, tanta Rosetta, l'ai repond lo bolondzi qu'etai assein on grand farceu, mà ne vo fait pas allâ repipâ à nion cein que vé vo deré, kâ l'est on secret, oudès-vo! Don se vo volliâ avâi dâi z'ao coumeint mé, vo faut férè avoué voutrés dzenelhiès coumeint y'e avoué lè minnès. D'aboo, vo faut preindré trai bounès poughnès dè sarazin quattro poughnès d'ordzo et sa-tâ houit poughnès dè tsenêvo bin eintsatellaiès, vo mélliâ et vo pelâ bin adrai tot cé commerce dein voultra mè, pu vo l'ai voudhî dessus duës botlhies et demi d'edhie dè vie dè marque, mà dè la bouna, vo brassâ bin tot cé papet que vo laissi govâ tandi la né; adon vo z'ein reimpliâ l'audzett lo matin quand vo z'allâ avoir la portetta dè la dzenelbire. Et vo z'allâ vaire se vo n'ai pas dâi z'ao et dâi tot bio! Ora, vo sédès, cosse, eintrè no sâi de, et compto que vo n'ao-drâi pas redipettâ cliaa recetta, kâ y'ein a pou que la satson!

— N'aussi pas poaire! Compta pi su mé! l'ai fe la vilha. Grand maci millè iadzo! Farè coumeint te m'a de dza déman!

Dinse de, dinse fê; mà lo leindèman, pè vai lè n'hârës, vouauique la vilha que tracé tot'époaria tant qu'ao for:

— Vins-vai vaire! Vins-vai vaire! François! que boailâvè, l'ai à noutrès dzenelhiès que sont totès foulès, le cabriolont et font dâi chauts dâo diabliò pè ellia dzenelhire, que ne sè pas que mè derè. Vins-vai vaire!

Lo François, ein sorizeint, l'ai va avoué on part de bon fonds à quoui l'avâi contâ l'affère et que s'etiont tegnus quie po vaire; ma fai, n'ont pas pu sè teni lo veintro dâo tant que recaffâvânt dè vaire totès cliaao bitès que cambriolâvant adé; lè z'enès verivant coumeint on carrouzet dein cliaa dzenelhire, dâi z'autro trabetsivant, lo pão avâi dza la charmantâ et sè rebedoulâvè dein l'audzo, dâi z'autro ne poivant pas sè teni su le piautés, regatâvant perquie bas; enfin quiet, tota cliaa dzein eimplioumaie fasai on boucan et dâi manigances d'einfai dein cliaa dzenelhire, kâ, pão, dzene-lhiès et pudzenès, avoint tré ti 'na fédérale dâo tonaire; l'etiont pi que dè cliaao vilho cocardiers 'na né d'vôta.

Tot cein vegnai dè cè tsancro dè mame que la vilha avâi voudhi dein la granna; cein avâi soulâ à tsavon cliaao dzenelhiès et lo leindèman, quand la chiqua lâo z'a zu passâ, l'etiont asse vigoussès que lè dzo dévant, hormi pêtètrè que l'aviont lo grand dè sau pè la dierdieta, kâ, vo vaidès que cliaa bouriâ dè gotta fa atant dè mau ài bitès qu'âi dzeins.

#### Un voyage à Paris.

##### III

On conduisit Frérot à un cabinet situé au fond de la chambre des époux, renfermant un lit, une table de nuit et une chaise. Ce cabinet ne recevait de jour que par la porte vitrée qui le faisait communiquer avec la chambre précédente.

Et dès que Mornet et sa femme furent seuls, lui, ragueur, jeta :

— Tu sais, j'en ai assez de ton père!

— Mon ami! murmura Valérie.

— Il n'y a pas de mon ami. Il va nous rendre la visite du quartier. Et il doit avoir un grain pour commettre de pareilles excentricités!

— Je conviens qu'il est ennuyeux. Mais cependant, pour une fois qu'il vient à Paris, nous ne pouvons le mettre à la porte, le renvoyer...

Le gendre réfléchissait. Il eut soudain un cri de joie.

— J'ai trouvé!

— Quoi!

— Le moyen de le faire partir. Et nous ne le chasseron pas. C'est lui-même qui demandera à s'en aller.

— Comment?

— Tu verras.

Il s'était dirigé vers la chambre à coucher. Il écouta. De sonores ronflements venant du cabinet du fond lui apprirent que le vieux était endormi déjà.

Doucement, il traversa la chambre. Il n'avait pas fermé la porte vitrée. Il la poussa, s'approcha du lit dans lequel reposait Frérot et cherchant dans l'obscurité la table de nuit, s'empara du bougeoir et des allumettes déposées sur son marbre. Ensuite, comme il était entré, sans bruit, il sortit, ferma complètement la porte, donna deux tours de clé, extérieurement, à la serrure.

Et revenant auprès de sa femme :

— Et maintenant, dit-il, donne-moi des couvertures.

Elle obéit, ne comprenant pas encore son projet. Il prit ces couvertures et, les étendant, les cloua légèrement au-dessus de la porte vitrée de façon à laisser, lorsque le jour viendrait, le cabinet dans la plus complète obscurité.

— A présent, fit-il quand il eut terminé, allons nous coucher.

Le lendemain, comme ils se levaient, ils entendirent du bruit dans le cabinet.

Mornet s'approcha de la porte et demanda :

— Vous remuez, beau-père. Qu'y a-t-il donc?